



## Donation terrain en indivisions

Par **Zambernardi Laetitia**, le **07/10/2018** à **08:02**

Bonjour,

De son vivant mon grand père m'avait donné oralement un terrain pour pouvoir construire ma maison... malheureusement il est décédé et nous n'avons pas fait la donation auprès d'un notaire. À ce jour je voudrais mettre le terrain à mon nom sachant que mon grand père avait 5 enfants dont mon père. Sur ses 5 enfants 2 sont décédés mais ils avaient chacun 1 enfant. Tous sont d'accord pour me le donner. Quels sont les solutions ? Merci

Par **youris**, le **07/10/2018** à **17:01**

bonjour,

il faut que chaque propriétaire vous fasse donation de sa part dans le bien en indivision. cela doit se faire impérativement par acte notarié.  
bien sur vous aurez à payer des frais de donation au trésor public et au notaire.  
salutations

Par **Zambernardi Laetitia**, le **07/10/2018** à **18:06**

Bonjour,

Le terrain vaut 30 000€ pouvez vous me dire à combien s'élèvera les frais de donation ?  
Cordialement

Par **youris**, le **07/10/2018** à **18:38**

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14205>